BULLETIN DU GROUPE DES ÉLUS DE GAUCHE ET RÉPUBLICAINS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE

Octobre 2017

70 Gauche

Groupe de Gauche et Apparentés du Conseil Général de la Haute-Saône

L'EXPRESSION DE LA GAUCHE

Séance : Présentation du rapport d'activité des Services de l'Etat en Haute-Saône et Questions à Madame la Préfète

Le 29 septembre dernier se tenait à l'Hôtel du Département la séance de présentation du rapport d'activité des Services de l'Etat en Haute-Saône. A cette occasion, les élus du Groupe ont pu interroger Mme Marie-Françoise LECAILLON, Préfète de la Haute-Saône, sur les grands enjeux départementaux, autour de différentes thématiques (infrastructures routières, administration locale, politique nationale, soutien de l'Etat en direction de l'économie et de l'agriculture, intercommunalité, etc.). Nous vous proposons de retrouver une sélection des interventions des élus accompagnée d'une synthèse des réponses de Madame la Préfète.

Le contournement de Gray

Question de Claudy CHAUVELOT-DUBAN, Canton de Gray

« La Loi NOTRe crée l'obligation pour les nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification, appelé Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Ce schéma détermine les grandes orientations de la Région à moyen et long termes dans plusieurs domaines, dont un volet « accessibilité des territoires » autour des infrastructures routières qui desservent la Bourgogne-Franche-Comté et notamment les deux « capitales », Besançon et Dijon. Si la liaison avec la première est assurée en Haute-Saône par la RN 57, un travail pourrait être mené concernant l'axe Vesoul – Dijon et plus précisément à l'Ouest de notre département.

Le Départemental travaille depuis plus de 20 ans sur ce projet de contournement en faisant des études poussées de trafic, d'environnement, d'hydraulique et de géologie. Le projet a été inscrit au Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté de Communes du Val de Gray et a déjà fait l'objet, au moment de sa révision, d'une large concertation. Le tracé est défini. Or, les services de l'Etat nous ont appris qu'en raison de motifs administratifs, le projet est aujourd'hui suspendu. Le contournement est très attendu par la population de Gray, par le monde économique mais aussi par l'ensemble des haut-saônois de l'Ouest de notre département.

Ma question est la suivante : l'Etat étant associé de plein droit et considérant l'importance de ce dossier, quel est votre avis sur l'intégration de la déviation de Gray dans ce schéma régional ? »

Réponse de Mme la Préfète :

« Sur cette question, pour l'instant, nous n'avons pas de position consolidée. La Préfète de Région m'a interrogée et j'ai insisté pour que les infrastructures routières soient mentionnées dans ce schéma. Il y aura une vigilance collective sur le sujet parce que je rappelle que le SRADDET ne constitue pas un document contractuel entre l'État et la Région. Je rappelle que si ce projet est à l'arrêt, c'est parce que je ne peux pas signer la Déclaration d'Utilité Publique puisqu'elle est expirée aujourd'hui (la durée de validité des enquêtes publiques, qui est fixée par les textes, est d'un an) ».

Sommaire :

Contournement de Gray
Mme CHAUVELOT-DUBAN p.1

Suppression des contrats aidés
Mme LAB p.2

Maisons de services
Mme RIGOLOT p.2

Aides agricoles
M. SEGUIN p.3

Déviation de Vesoul
Mme FLEUROT p.3

Rythmes scolaires
Mme PEQUIGNOT p.4

Liaison Vesoul/Lure
M. MORLOT p.4

Désertification médicale
Mme EME p.5

L'expression de la Gauche 70
Directeur de publication : Michel Weyermann
Rédaction : Groupe des Élus de Gauche et Républicains

Suppression des contrats aidés

Question de Mireille LAB, Canton de Lure-1

« Les collectivités locales ont depuis 2010 participé au redressement des comptes publics, tout en investissant dans des projets territoriaux structurants et en maintenant un service public de qualité. Alors qu'elles représentent seulement 20% de la dépense publique, elles sont à l'origine de 50% des économies réalisées dans les comptes publics.

Un nouvel effort supplémentaire de 13 milliards d'économie vient d'être demandé cet été aux collectivités à travers une série de mesures, dont la suppression de 170 000 contrats aidés pour la fin 2017.

Jugés « coûteux » et « inefficaces » par le Gouvernement, les contrats aidés permettent pourtant aux collectivités et aux associations d'assurer leurs missions, notamment dans les crèches, dans les écoles, en direction des personnes âgées ou en situation de handicap.

Ils jouent à la fois un rôle essentiel d'inclusion sociale pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, mais aussi de tremplin pour les jeunes diplômés. Près de 70% des personnes en contrat aidé réussissent leur insertion professionnelle dans les 6 mois qui suivent la fin de leur contrat.

Dans nos territoires ruraux, la brutalité de cette mesure aura des effets déplorables : qui occupera les postes vacants par le non-renouvellement de ces contrats ? Quel avenir pour les employés ? Comment les collectivités pourront-elles payer l'intégralité des charges de ces postes indispensables à leurs missions de service public ? »

Réponse de Mme la Préfète :

« Les priorités pour les contrats aidés, sont les suivantes : l'Éducation Nationale pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'urgence sanitaire et sociale, mais aussi les communes rurales. Des dérogations ont été cependant accordées : sur 16 dossiers présentés pour la Haute-Saône, 7 ont obtenu un avis favorable. A partir de 2018, les efforts de l'État basculeront vers l'accompagnement des salariés au travers de la formation professionnelle pour qu'ils puissent intégrer le secteur privé. Les réformes sur la formation et l'apprentissage, qui constitueront le volet suivant des ordonnances liées à la réforme du Code du travail, devront permettre de répondre à ces questions. »

Maisons de services au public

Question de Christelle RIGOLOT, Canton de Port-sur-Saône

« En mars dernier, nous avons inauguré une Maison de services au public sur la commune de Faverney.

Notre département en compte désormais 14. Celles-ci délivrent une offre de proximité et de qualité, en un lieu unique, avec un accompagnement ou des informations sur des démarches spécifiques, et s'inscrivent dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics que nous mettons en place conjointement. Mes questions sur ce sujet sont multiples :

- La fréquentation des MSAP correspond-t-elle aux attentes envisagées sur la plan national (c'est-à-dire une moyenne de 55 visites par semaine) ?
- Les personnes en postes ont elles toutes reçues une formation adaptée à l'accueil des publics ?
- A plus ou moins long terme, n'y a-t-il pas un risque de voir disparaitre certains services publics au profit de créations de MSAP ?
- Quel bilan tirez-vous des installations de MSAP dans notre département ? »

Réponse de Mme la Préfète :

« Nous avons rencontré les responsables des Maisons de Service et nous sommes prêts à les former afin qu'ils deviennent aussi des points relais et des points d'accueil pour les personnes en difficultés. Je rappelle que la grande majorité de nos concitoyens sont à moins de 30 minutes d'une Maison de services publics. Sur la période janvier - mai 2017, les Maisons de services publics de Haute-Saône reçoivent à peu près 65 visites par semaine, nous sommes donc au-dessus du seuil actuel. Nous allons désormais travailler avec le Département à l'élaboration du Schéma départemental en cours d'élaboration d'accès des publics aux services afin d'obtenir un état des lieux précis de la situation en Haute-Saône. »

Versement des aides agricoles

Question de Laurent SEGUIN, Canton de Mélisey

« Ma question concerne la politique de soutien au développement de l'agriculture et plus précisément les retards de paiement des aides PAC 2015 et 2016.

Depuis plusieurs années, le monde agricole de notre département est mis à mal par les différentes crises économiques et climatiques qui se succèdent.

Dans ce contexte, les retards de paiement des aides européennes sont aujourd'hui la source de tensions pour de nombreuses exploitations. D'une part parce que cela crée d'importants problèmes de trésorerie et d'autre part parce que les banques - à cause des reports successifs - refusent de prendre en compte les subventions annoncées et ne prêtent plus aux agriculteurs.

Selon le Ministère, les premiers paiements de ces aides interviendront à partir de novembre 2017. Pouvez-vous formuler aujourd'hui des garanties en direction des exploitations victimes de ces retards ?

D'autre part, plusieurs exploitants agricoles ont attiré mon attention sur les délais très longs de paiement des aides à la conversion en agriculture biologique ce qui entrainent d'importants problèmes de trésorerie pour les exploitants engagés dans cette voie.

Y-a-t-il une explication à cette situation et peut-on y remédier ? »

Réponse de Mme la Préfète :

« Ce calendrier s'explique par la refonte des outils informatiques due aux réformes de la PAC, à laquelle s'est ajoutée une situation agricole catastrophique pour notre département en 2015 et davantage encore en 2016. Compte tenu des dysfonctionnements, le Ministère de l'Agriculture a priorisé les aides dont les montants étaient les plus élevés et qui concernaient le plus d'exploitations. A savoir, les aides découplées, l'indemnité compensatoire de handicap naturel, les aides couplées « végétal » et « animal ». Ce qui pour 1 900 demandeurs représentait à peu près, en 2016, 66,6 millions d'euros. Toutes ces aides ont été versées pour 2015 et 2016. Sur les Mesures agro-environnementales et climatiques, les aides à l'agriculture biologique, qui représentent 3,4 millions d'euros, les services de la DTT instruisent actuellement les dossiers et les premiers paiements devraient intervenir d'ici décembre. Les paiements 2016 interviendront normalement au printemps 2018. »

Déviation Est de Vesoul

Question de Sabrina FLEUROT, Canton de Villersexel

« Les crédits d'étude de la déviation Est de Vesoul sont inscrits au Contrat de Plan Est Région 2015-2020.

Les études techniques ont été engagées et la concertation publique du projet a été effectuée en préparation de la mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le tracé retenu, d'une longueur de 5,45 km, passe à l'Ouest de la commune de La Demie en coupant légèrement un site classé Natura 2000 pour rejoindre la RN57 au niveau du carrefour giratoire de Vallerois Lorioz. Cette variante présente l'impact le moins important sur le milieu naturel et sur les activités liées à l'agriculture et la sylviculture.

Pouvez-vous toutefois me renseigner sur l'intégration de ce contournement dans son environnement, en termes de cadre de vie et d'activité économique notamment, ainsi que sur le calendrier des réalisations ? »

Réponse de Mme la Préfète :

« Je confirme qu'un comptage est actuellement en cours, nous sommes dans un processus qui est désormais bien lancé. Sur la question du cadre de vie, nous avons prévu des protections acoustiques et paysagères, mais surtout des études complémentaires sont encore à produire parce que nous sommes sur un grand faisceau avec le tracé retenu. Il faut encore affiner certains points, particulièrement la démarche pour préserver au maximum les milieux naturels. Nous serons très vigilants pour faire en sorte que les choses se passent à la fois dans le respect des habitants et dans la question de l'environnement, notamment sur la préservation de la ressource en eau, cela fera l'objet de mise en œuvre des dispositifs prévus par la loi.

Concernant les calendriers, nous pensons que nous pourrions être sur une prise de la Déclaration d'utilité publique à l'horizon 2020. »

Réforme des rythmes scolaires

Question de Martine PEQUIGNOT, Canton de Héricourt-2

« Le dernier décret d'assouplissement des rythmes scolaires est paru au journal officiel le 27 juin 2017 et permet désormais au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale « *d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours* ».

Son application dès la rentrée 2017 suscite de nombreuses inquiétudes chez les maires de nos communes rurales : si le décret n'impose pas le retour à la semaine de 4 jours, la question financière sera sans doute déterminante puisque, comme le laissait entendre le Président de la République, le fond d'amorçage qui vient en aide aux communes pour financer les activités périscolaires serait garanti jusqu'en 2019. Après cette date, il pourrait être maintenu uniquement pour les communes les plus pauvres.

Au-delà de l'aspect financier, il me parait essentiel de rappeler l'importance que nous attachons aux conditions d'apprentissage des enfants, ainsi que les bienfaits des activités périscolaires qui permettent l'épanouissement des jeunes, parfois en difficulté, par la pratique d'activités culturelles et sportives.

Enfin, cette décision vient s'ajouter à la suppression des contrats aidés, autre mesure essentielle aux collectivités pour assumer leurs missions de service public, dont l'accueil périscolaire, déjà remis en cause dans certaines communes du département, faute de financement.

Ma question est la suivante : pouvez-vous m'éclairer sur la pérennisation ou non du fonds de soutien pour les communes qui décident de rester au régime général des quatre jours et demi de scolarité par semaine ? »

Réponse de Mme la Préfète :

« En Haute-Saône, la majorité des écoles sont passées à quatre jours. En 2017 et 2018, le fond est maintenu sous réserve d'un projet éducatif territorial valide. Pour l'année scolaire suivante, nous interrogerons le Ministère de l'Éducation nationale parce que pour l'instant, nous n'avons pas suffisamment de visibilité. »

Liaison routière Lure / Vesoul

Question de Robert MORLOT, Canton de Lure-2

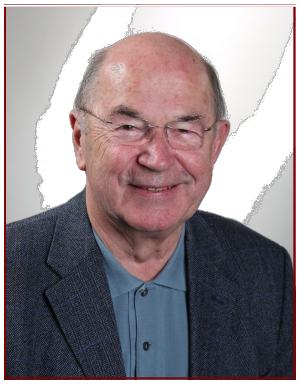

« Après de travaux, c'est avec beaucoup de joie que j'assistais le 11 juillet dernier à la mise en circulation de la nouvelle section 2x2 voies entre Lure et Amblans, sous maitrise d'ouvrage de l'Etat mais cofinancée en collaboration avec le Département et la Région.

Cette opération fait partie d'un projet plus vaste d'aménagement de la liaison Langres Delle visant à moderniser et à sécuriser cet axe routier.

Aussi, le projet de déviation d'Amblans-et-Velotte et de Genevreuille suscite de nombreuses attentes chez les élus et les riverains, mais aussi pour l'ensemble des communes traversées par la RN19 jusqu'à Vesoul. Cet itinéraire constitue l'un des points noirs de notre département.

Pouvez-vous me rassurer quant à la continuité des opérations sur ce tronçon ? »

Réponse de Mme la Préfète :

« Pour les services de l'État, en vue du prochain Contrat de plan, la section de la RN19 entre Calmoutier et Amblans est une priorité. Le montant des aménagements à réaliser a été chiffré dans le cadre de la préparation du Contrat de plan actuel et représente environ 170 millions d'euros. Il est donc plus que probable que, comme pour les autres infrastructures, un cofinancement des collectivités locales concernées sera nécessaire.

Il sera également utile de répartir sur deux Contrats de plan les travaux à réaliser. En effet, compte tenu de la configuration des lieux, il faudra certainement scinder l'opération en deux phases distinctes.»

Désertification médicale

Question d'Edwige EME, Canton de Rioz

« Comme de nombreux départements ruraux la Haute Saône présente une démographie médicale en tension. Selon les données publiées par la CPAM 70, au décembre 2016, nous comptions 1124 professionnels de santé dans notre département dont 209 médecins généralistes et 77 spécialistes, tistes, auxiliaires médicaux.

Il faut ajouter à cette situation les nombreux départs en retraite attendus dans les prochaines années.

De nombreuses initiatives ont été prises pour favoriser l'installation de jeunes médecins : les Maisons de Santé avec un regroupement des professionnels en un même lieu, une mutualisation des moyens administratifs, un soutien financier et technique par les collectivités et l'Etat ; le déploiement du Très-Haut Débit en Haute-Saône pour accompagner et soutenir la télémédecine ; des mouvements dans les compétences de chacun des professionnels de santé (du médecin vers l'infirmière, des spécialistes vers d'autres auxiliaires médicaux), etc.

Et pour autant, les lignes bougent difficilement. J'en veux pour preuve la situation d'un médecin généraliste dans le secteur d'Héricourt qui offre sa patientèle et son cabinet à un successeur potentiel, et qui ne trouve pas preneur.

Ma question est donc la suivante : quelles sont les dispositions prévues pour que ces professionnels s'installent dans les secteurs les moins dotés ? Rappelons la discipline, la responsabilité voire le bon sens des infirmiers libéraux qui, conjointement, ont pris l'initiative de ne pas s'installer dans les régions sur dotées comme le Sud de la France ou les villes universitaires. »

Réponse de Mme la Préfète :

« Sur les mesures nationales, il existe une aide à la première installation de 50 000 €, une aide à la transition entre médecins pour l'installation d'un confrère de moins de 50 ans dans son cabinet, une valorisation des honoraires de 20 000 € par an, ainsi que des contrats d'engagement de service public signés par 38 étudiants en médecine en Franche-Comté depuis 2010. Nous avons aussi des contrats de praticien territorial de médecine générale et depuis décembre 2016, 3 de ces contrats ont été signés en Haute-Saône. C'est une garantie de ressources pour les médecins qui s'installent dans une zone fragile.

Aussi et pour la première fois depuis longtemps, au groupe hospitalier de Vesoul, nous avons un nombre de spécialistes qui arrivent et qui est supérieur à celui des départs. Peut-être que la tendance est en train de s'inverser, mais il est vrai que c'est un travail au long cours qui doit favoriser l'insertion des étudiants en médecine et cela commence par leur accueil.

Derrière, le travail qui est fait autour des maisons pluridisciplinaire de santé constitue également une bonne réponse. Il faut continuer à travailler sur une prise en compte globale des conditions de vie des futurs médecins. »

Retrouvez nous aussi sur Internet :

Site : www.gauche70.fr **Gauche 70**